

## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse Charte 2021

#### Informations générales :

Opérateur	<b>Bouygues</b>	Arrdt	<b>20<sup>eme</sup></b>
Nom de site	SAINT-FARGEAU	Numéro	T15838
Adresse du site	<b>75, rue Saint-Fargeau</b>	Hauteur	R+11 (35m)
Bailleur de l'immeuble	<b>Privé : SAMOGIMM</b>	Destination	Habitation
Type d'installation	<b>Ajout de la fréquence 3500 MHz dans la 5G sur 2 antennes à faisceaux orientables et partage de la fréquence 2100 MHz 4G/5G.</b>		
Complément d'info	4 antennes sur 2 azimuts ;		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non

#### Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	<b>24/03/2020</b>
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	<b>16/04/2021</b>
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	<b>16/06/2021</b>

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de son réseau de radiocommunication, Bouygues envisage de réaménager son relais de téléphonie mobile pour accueillir la 5G (3500 MHz).		
Détail du projet	Ajout de 2 antennes pour la fréquence 3500 MHz (5G) sur un site existant en 2G/3G/4G (fréquences, 700MHz, 800MHz, 900MHz, 1800MHz, 2600MHz), 4G/5G (2100 MHz) orienté vers les azimuts 0°, 120°.		
Distance des ouvrants	4m et 6m en dessous de l'antenne	Vis-à-vis (25m)	R+5, R+8
Estimation	2G/3G/4G/5G (2100) : 0° < 2V/m - 120° < 5V/m 5G (3500) : 0° < 1V/m - 120° < 3V/m		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	36.19m (azimut 0°) / 36.30m (azimut 120°)		

#### Incidence visuelle

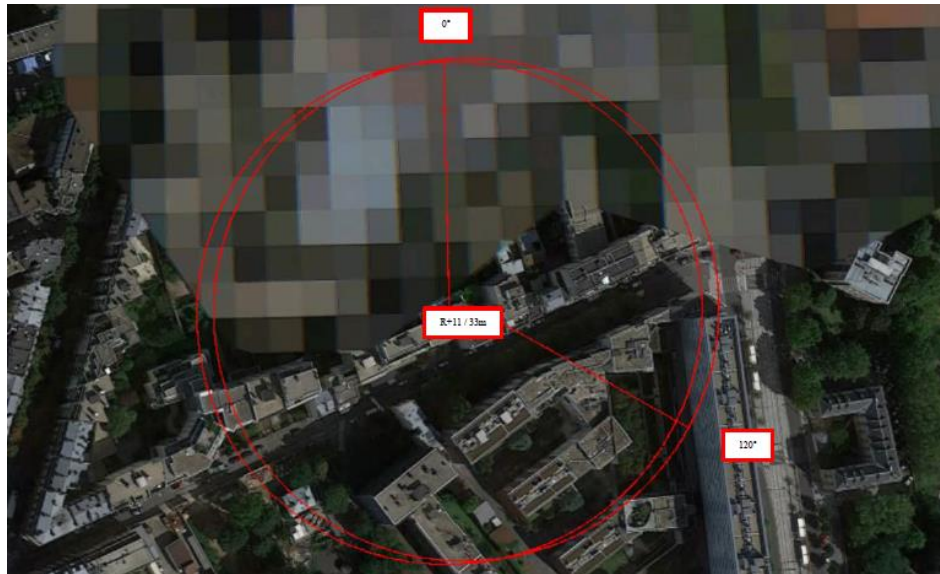
Description des antennes	Ce projet comprend : 2 antennes panneaux existantes azimuts 0°, 120°. (700/800/900/1800/2100/2600MHz) et 2 nouvelles antennes panneaux à faisceaux orientables activées en 5G (3500MHz) pour les mêmes azimuts.
Intégration antenne	Ajout de 3 nouvelles antennes
Zone technique	Les modules techniques de taille réduite et de couleur gris clair seront placés en pied d'antennes, invisibles depuis la rue

#### **Date :**

#### **Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :**

Avis Mairie d'arrondissement :	Favorable <input type="checkbox"/>
	Défavorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis	Ne se prononce pas <input type="checkbox"/>

## Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



### Estimation des antennes à faisceaux orientables

Les estimations réalisées tiennent compte de la contribution de l'ensemble des antennes à faisceaux orientables (5G) de Bouygues Telecom présentées dans le présent document.

Nom et type	Adresse	hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
Aucun établissement particulier dans un rayon de 100m					

## Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



## Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/3G/4G/5G (2100 MHz)

### Résultats de simulation des antennes à faisceaux fixes

L'exposition maximale simulée pour le projet d'implantation de l'installation située 75 RUE SAINT FARGEAU 75020 PARIS-20E\_\_ARRONDISSEMENT est comprise pour les azimuts suivants :

	Azimut 0°	Azimut 120°
Niveau Maximal	entre 1 et 2 V/m	entre 4 et 5 V/m
Hauteur	28.5 m	28.5 m

Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 0 et 1 V/m.

**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

## Simulation et conformité au seuil de la Charte en 5G (3500MHz)

### Résultats de simulation des antennes à faisceaux orientables

L'exposition maximale simulée pour le projet d'implantation de l'installation située 75 RUE SAINT FARGEAU 75020 PARIS-20E\_\_ARRONDISSEMENT est comprise pour les azimuts suivants :

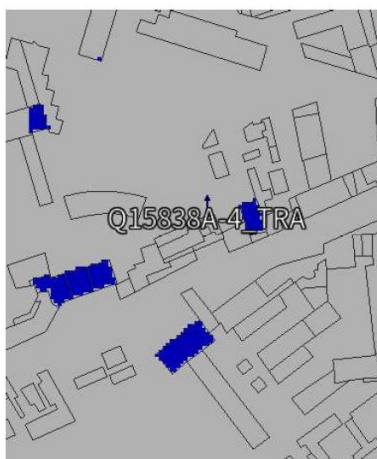
	Azimut 0°	Azimut 120°
Niveau Maximal	entre 0 et 1 V/m	entre 2 et 3 V/m
Hauteur	28.5 m	28.5 m

Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 0 et 1 V/m.

**SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE**

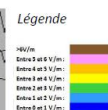
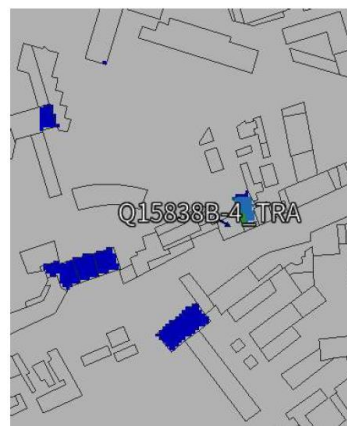
a. Azimut 0°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 0°, le niveau maximal calculé est compris entre 0 et 1 V/m. La hauteur correspondante est de 28.5m.



b. Azimut 120°

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 120°, le niveau maximal calculé est compris entre 2 et 3 V/m. La hauteur correspondante est de 28.5m.



## Vue des Antennes Avant/Après

Prise de vue n°1 :

Etat de l'existant :

Photo non présentée car présence de la DGSE à proximité.

Etat projeté : Modification visuelle.

Photo non présentée car présence de la DGSE à proximité.

Prise de vue n°2 :

Etat de l'existant :



Photo non présentée car présence de la DGSE à proximité.

Etat projeté : Modification visuelle.

Photo non présentée car présence de la DGSE à proximité.

## Vue des Azimuts

**Azimut 0 ° :**

Photo non présentée car présence de la DGSE à proximité.

**Azimut 120 ° :**

Photo non présentée car présence de la DGSE à proximité.